

COUPE DE FRANCE BODY KARATE

REGLEMENTATION ARBITRAGE

2015-2016

1° L'ARBITRAGE

Le responsable fédéral de l'arbitrage assure le bon déroulement technique de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. Pour les tours préliminaires et pour les finales l'équipe arbitrale est constituée de 3 juges et d'un marqueur/chronométrateur. Pour les finales, l'équipe est constituée de 5 juges et d'un marqueur/chronométrateur.

2° – L'EQUIPE ARBITRALE

Le Juge central sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les autres Juges resteront assis de part et d'autre du tapis. Les juges disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge. Tant en équipe qu'en individuel, le jugement s'effectue par le vote aux drapeaux.

3° – CRITERES DE JUGEMENT

Pour noter la performance en individuel ou en équipe, les Juges tiendront compte des critères suivants :

- Originalité de la démonstration ;
- variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements ;
- niveau de difficulté technique ;
- dynamisme ;
- attitude générale ;
- tempo ;
- tonicité.

En équipe : Les critères ci-dessus et la synchronisation entre les 3 compétiteurs des enchaînements avec la musique.

Les techniques attendues sont au moins: 2 techniques de poings différentes ; 2 techniques de pieds différentes, 2 techniques de blocages différents, plusieurs 4éplacements différents. Tant en individuel qu'en équipe, il est possible de proposer deux enchaînements différents lors de la compétition.

4° – DISQUALIFICATIONS ET PENALITES

En individuel ou en équipe, le juge central décide d'une disqualification si la démonstration est interrompue définitivement.

5° – SURFACE DE COMPETITION

L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface 10 X 10 est composée de tatamis. La surface de sécurité de 1

mètre de largeur sur tout le périmètre de l'aire de compétition doit être clairement délimitée. Les juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité.

6° – DUREE DE LA DEMONSTRATION

En individuel et en équipe, La durée devra être d'1 minute 30 des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée.